

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000996-195

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

**DÉNONCIATION DU DEMANDEREUR POUR
OBTENIR DES DOCUMENTS
(Art. 2, 20, 169 al. 2 C.p.c.)**

À : **Me Jean-Michel BOUDREAU**
IMK
3500, boulevard de Maisonneuve, bureau 1400
Montréal (Québec), H3Z 3C1
Canada
Télécopieur: (514) 935-2999
Courriel: jmboudreau@imk.ca
PROCUREURS DE LA DÉFENDERESSE

1. La demanderesse entend demander au tribunal d'ordonner à la défenderesse de lui communiquer les documents suivants :
 - a) L'organigramme de la structure de la défenderesse, de ses associées et de ses filiales aux dates du 18 avril 2016, 18 avril 2019, le 11 mai 2022 et le 12 septembre 2022;
 - b) Une copie de la convention de société en nom collectif signée par les associés de la défenderesse ainsi que tous ses amendements et/ou modifications;
 - c) Une copie de l'acte constitutif de la Fiducie Financière Claireview;
 - d) Une copie de tous les permis obtenus par la défenderesse auprès de l'office de la protection du consommateur depuis le 18 avril 2016;
 - e) Une liste exhaustive de tous les véhicules loués par la défenderesse aux

membres du groupe de l'action collective (ci-après « membres du groupe ») depuis le 18 avril 2016;

- f) Une copie de chaque contrat type préimprimé signé par la défenderesse avec les membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- g) Une copie de chaque inscription au Registre des droits personnels et réel pour chaque voiture louée à un membre du groupe depuis le 18 avril 2016;
- h) Une copie de toutes les étiquettes des voitures louées aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- i) Une copie de tous les contrats signés entre la défenderesse et les membres du groupe;
- j) Une copie du contrat d'assurance pour chacun des véhicules loués par la défenderesse aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- k) Une copie de la preuve de dépôt et/ou du reçu d'encaissement du montant indiqué comme dépôt au contrat pour chaque membre du groupe;
- l) Une copie de toute plainte écrite reçue des membres par la défenderesse concernant l'étiquette, le dépôt initial ou le montant total des paiements;
- m) Un état/relevé du nombre de membres du groupe;
- n) Une liste des membres du groupe de l'action collective ainsi que leurs adresses, numéros de téléphones et adresses courriel;
- o) Une liste de toutes les voitures louées aux membres du groupe, depuis le 18 avril 2016, incluant la marque, le modèle, l'année et la couleur ainsi qu'une copie de leurs immatriculations;
- p) Une copie de tout contrat pour l'achat des véhicules loués aux membres du groupe, depuis le 18 avril 2016, par la défenderesse auprès de son (ses) fournisseur(s);
- q) Une copie de tous les rapports et/ou évaluations Carfax pour les véhicules loués aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- r) Une copie des états financiers de la défenderesse pour les années 2016 à aujourd'hui indiquant le montant total des dépôts reçus pour chaque année;
- s) Une copie des avis de cotisation (fédéraux et provinciaux) de la défenderesse pour les années 2016 à aujourd'hui;
- t) Une copie de toute plainte ou avis de l'office de la protection du consommateur contre la défenderesse;
- u) Une copie de tout rapport, directive interne ou formule, utilisé depuis le 18 avril 2016, afin de déterminer le versement mensuel à payer pour chaque véhicule loué;
- v) Une copie de tout rapport, directive interne ou formule, depuis le 18 avril 2016, afin de déterminer le dépôt à payer pour chaque véhicule loué;
- w) Une copie de toute directive aux employés de la défenderesse, depuis le 18 avril 2016, concernant l'information à donner aux locataires quant au montant du dépôt et des versements mensuels à exiger de chaque membre du groupe;
- x) Une copie de tout avis, annonce, publicité, avertissement, message et/ou déclaration de la défenderesse depuis le 18 avril 2016 à aujourd'hui concernant le montant du dépôt et des versements mensuels exigés par la défenderesse des membres du groupe;

- y) Une copie de toute évaluation interne de la valeur des voitures louées aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
 - z) Une copie de tout formulaire et/ou déclaration fait à la Société d'Assurance Automobile du Québec et/ou Revenu Québec sur la valeur estimative d'un véhicule routier usagé haut de gamme concernant les véhicules de marque Aston Martin, Bentley, Ferrari, Hummer, Lamborghini, Lotus, Maserati ou Rolls Royce loués aux membres depuis le 18 avril 2016;
 - aa) Une copie de tout formulaire et/ou déclaration fait à la Société d'Assurance Automobile du Québec et/ou Revenu Québec sur le prix de vente moyen en gros pour tous les véhicules loués aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
 - bb) Une copie de toute publicité de la défenderesse depuis le 18 avril 2016 concernant ses voitures disponibles;
 - cc) Une copie du site internet de la défenderesse et de ses modifications depuis le 18 avril 2016 ainsi que toute page s'y trouvant;
2. Cette demande sera présentée à la date fixée par le tribunal pour la tenue de la conférence de gestion ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Montréal, situé au 1 Notre-Dame E., à la salle déterminée par le tribunal;
3. Ces documents sont pertinents à la demande introductive d'instance et nécessaires à prouver la réclamation du groupe quant aux dommages-intérêts punitifs;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR DE :

ACCUEILLIR la demande de la demanderesse;

ORDONNER à la défenderesse de fournir les documents a) à bb) ci-haut énumérés, dans un délai de trente (30) jours du jugement à être rendu sur la présente demande, sous peine de rejet de la défense de la défenderesse;

LE TOUT avec les frais de justice.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 12 septembre 2022


James Reza Nazem
Procureur du groupe
1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada
Tel. : (514) 392-0000
Télécopieur : 1 (855) 821-7904
Courriel : jnazem@actioncollective.com

James R Nazem

From: James R Nazem [jrnazem@actioncollective.com]
Sent: September 12, 2022 9:15 PM
To: 'Jean-Michel Boudreau'
Cc: 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'; 'real.charbonneau.rc@gmail.com'
Subject: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).
Attachments: 1903JN3674.169Ccp-20220912.pdf

NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 109 et ss. C.p.c.)

Nature du document :	DÉNONCIATION DU DEMANDEUR POUR OBTENIR DES DOCUMENTS.
N° de dossier:	500-06-000996-195
Nom des parties :	Réal Charbonneau c. Location Claireview s.e.n.c.
Nombre de pages du document :	4 pages
Notre dossier :	1903JN3674
Sender's e-mail address:	jrnazem@actioncollective.com
DATE:	Montréal, le 12 septembre 2022, 21h15.

DESTINATAIRES:

Me Jean-Michel BOUDREAU, IMK, 3500, boul. de Maisonneuve, bureau 1400, Montréal (Québec), H3Z 3C1, Canada.
--

James R. Nazem

Place du Canada

1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950

Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2

Canada

Tel. : (514) 392-0000

Cel. : (438) 886-5000

Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904

Courrier élec./E-mail : jrnazem@actioncollective.com

Skype: JRNazem

Confidentiality Notice: This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

Avis de Privilège: Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

James R Nazem

From: Jean-Michel Boudreau [jmboudreau@imk.ca]
To: James R Nazem
Sent: September 12, 2022 10:08 PM
Subject: Read: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).

Your message

To: Jean-Michel Boudreau
Subject: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).
Sent: September 12, 2022 9:14:32 PM (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)

was read on September 12, 2022 10:07:55 PM (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada).

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)
No: 500-06-000996-195
Cour: Supérieure
District : de Montréal

RÉAL CHARBONNEAU,

demandeur

c.

LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,

défenderesse

**DENONCIATION DU DEMANDEUR
POUR OBTENIR LA COMMUNICATION
DE DOCUMENTS**

ORIGINAL

James Reza NAZEM / Michaël BARCET

Place du Canada
1010, de la Gauchetière O., bureau 950
Montréal, Québec, H3B 2N2
Téléphone: (514) 392-0000
Télécopieur: 1 (855) 821-7904

Courrier électronique: jnazem@actioncollective.com

N/d: 1903JN3674

AN-1795
